



Groupement de commande du Comminges

Accord cadre voyages scolaires et appariements

CCTP

Cahier des Clauses Techniques Particulières numéro : 9/2016

La procédure de consultation utilisée est la suivante : **procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics**

Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

GROUPEMENT DE COMMANDE DU COMMINGES

Siège du groupement : Coordonnateur

COLLEGE JEAN MONNET

2 boulevard Charles de Gaulle

31110 BAGNERES DE LUCHON

Tél : 05 61 79 96 50

Fax : 05/61/79/96/51

Email : 0310005r@ac-toulouse.fr

Personne responsable du marché :

Monsieur Rémy GARCIA, ordonnateur du Collège JEAN MONNET

Article 1 : Objet de l'accord cadre

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières concernent les prestations ci-dessous désignées : achat de prestations globales pour des voyages scolaires et des appariements en France et à l'étranger pour le groupement de commande du Comminges (liste des adhérents jointe en annexe du CCAP).

Marché à bons de commande

Ce contrat est un marché public à bons de commande selon l'article 77 du Code des marchés publics pour la fourniture de prestation de service.

Article 2 : Les clauses générales

Article 2-1 La définition des prestations de service

Un voyage scolaire peut comprendre 3 types de prestations : du transport de personnes, de l'hébergement, des activités culturelles voire sportives, à portée éducative quand un appariement peut se réduire, parfois, à du transport de personnes. L'appariement est une forme de jumelage entre une école ou un établissement scolaire français et un établissement scolaire étranger. A tour de rôle, chacun accueille l'autre. Il est coutumier que les familles des élèves hébergent leurs correspondants étrangers. Mais, chaque appariement ayant son propre fonctionnement, il n'est pas possible de généraliser l'organisation à tous les appariements. Ainsi, la prestation est susceptible de comprendre également de l'hébergement voir des visites.

Article 2-2 Les références réglementaires

Les prestations doivent être en tous points conformes à la réglementation en vigueur et notamment au code du tourisme.

Article 2-3 La commande

Pour tous les lots, les commandes devront être conformes aux conditions indiquées au C.C.A.P. Ainsi après remise en concurrence selon les modalités précisées à l'article 2-1 et suivants du CCAP, l'établissement scolaire accepte, en le signant, un devis définitif auquel est joint un bon de commande.

Tout voyage scolaire concernant un groupe restreint (moins de 25 élèves) ou appariement sera groupé avec un autre voyage scolaire du même établissement ou d'un autre membre du groupement du Comminges pour une mise en concurrence unique.

Article 2-4 Les formes de l'offre

Concernant la forme, la détermination des prix, leur révision, se reporter au C.C.A.P.

Article 3 : Les spécificités techniques

Article 3-1 Spécificités communes à tous les lots

1 Les conditions de transport

Le transport des voyageurs doit être effectué dans des conditions normales de régularité, de propreté, de sécurité et de rapidité. Les agents en contact avec les voyageurs doivent avoir une tenue correcte et faire preuve de courtoisie, amabilité et sens commercial ; en particulier, ils répondent favorablement aux demandes de renseignement

- Autocars :

- Tous les mineurs et autres voyageurs doivent bénéficier d'une place. L'usage des strapontins est interdit
- présence des ceintures de sécurité à tous les sièges en état de fonctionner
- le chauffeur doit couramment parler français
- les changements de chauffeur ne doivent pas causer de temps d'attente supplémentaire
- Le chauffeur doit maîtriser l'itinéraire ou disposer d'un GPS

- WC
 - les schémas de conduite avec temps de conduite et de repos des chauffeurs envoyés avec le dossier de départ
 - climatisation obligatoire
 - dispositif permettant le visionnage de films
 - L'hébergement doit être prévu et réellement organisé par l'agence de voyage ou le transporteur. Cet hébergement est à prévoir en dehors des familles d'accueil
- Ferries : proposent un itinéraire (jour et /ou nuit) et des horaires prévisionnels

2 Les conditions d'hébergement

- Organisation des repas et petits déjeuners des jours de départ et d'arrivée durant le trajet par l'agence de voyage
- Si hébergement en famille : le nom des familles et la répartition des élèves doit être fourni à l'enseignant organisateur 10 jours avant le départ

3 Sites à visiter

- Réservations réalisés par l'agence de voyage
- Le prestataire s'engage à vérifier que les sites visités sont ouverts les jours prévus

4 Assistance

- Un représentant sur site disponible 24h/24 durant toute la durée du voyage et pouvant se déplacer en moins de 2heures sur les lieux
- Le dossier de voyage détaillé avec plan comprenant :
 - itinéraire
 - temps de parcours entre deux points (avec marge de sécurité)
- La permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7 de l'agence de voyage
- Le mode de communication de l'agence de voyage (messagerie vocale, carte téléphone, autre)
- Assurance : fournir un dossier complet avec conditions de remboursement en cas d'annulation du groupe ou annulation individuelle

5 Taille des groupes et type de voyage

Chaque lot est susceptible de comprendre quelques voyages scolaires avec des petits groupes et des appariements.

Article 3-1 Spécificités particulières à chaque lot

Lot 1 : Voyages scolaires en pays anglophones

Destinations envisagées : Angleterre, Etats Unis

Lot 2 : Voyages scolaires en pays hispanophones

Destinations envisagées : Espagne

Lot 3 : Voyages scolaires en pays ni hispanophone ni anglophone (Allemagne, Italie, Chine etc.)

Destinations envisagées : Italie, Allemagne

Lot 4 : Voyages scolaires en France

Destinations envisagées : Tignes, MELES,

Activités sportives : catamaran, ski

Hébergement : hôtel, logement collectif (centre sportif)

Le voyage à TIGNES comprend une activité sportive, le ski qui nécessite des accompagnateurs habilités (habituellement fournis par l'association LSME de LUCHON)

Le prestataire

(Date, cachet, signature)

A....., le